



Syndicat CFTC du Personnel du Groupe-Sanef

28, Rue de l'église 60410 ROBERVAL

Informations CFTC

Oui !!!

Grâce à la persévérance de la CFTC, la réponse de la Direction Générale est OUI !

Après avoir obtenu le paiement du quart d'heure sur retour d'intervention, qui est maintenant payé chaque mois, la CFTC vient d'obtenir le rappel depuis le 1 novembre 2007 de ce même quart d'heure pour chaque intervention effectuée et pour l'ensemble du personnel concerné.

La persévérance de la CFTC lors des questions des délégués du personnel s'est traduite lors des :

- Réunion du 23 octobre 2009, question CFTC 2.22 page 4426
- Réunion du 17 novembre 2009, question CFTC 2.32 page 4443
- Réunion du 15 décembre 2009, question CFTC 2.41 page 4460
- Réunion du 19 janvier 2010, question CFTC 1.3 page 4471
- Réunion du 24 février 2010, question CFTC 2.4 page 4488
- Réunion du 16 mars 2010, additif CFTC

A cela s'ajoute un courrier adressé par la CFTC le 25 janvier 2010 (courrier lisible sur notre site) à notre Direction Générale.

Le paiement du rappel au 1 novembre 2007 fait suite au rendu de la cour de cassation, dans son arrêt du 31 octobre 2007, la Cour de cassation pose clairement le principe selon lequel ce temps de déplacement doit être considéré comme du temps de travail effectif. Reprenant les critères de l'astreinte fournis par l'article L. 212-4 bis du Code du travail, la Haute Cour juge que « le temps de déplacement accompli lors de périodes d'astreinte fait partie intégrante de l'intervention et constitue un temps de travail effectif ».

**La CFTC, le syndicat constructif et persévérant
A votre écoute et à votre service
C'est sur ces valeurs que nous construisons notre action**

L'équipe CFTC

Site internet : <http://www.cftc-autoroutes-groupesanef.com/>

Pour nous contactez: 06 83 41 11 04

Le 24 mars 2010 DSC CFTC Frédéric MINET

SALAIRES 2010

Bénéfices 2009 : ABERTIS

635 000 000,00 €uros

Bénéfices 2009 : Groupe-Sanef

256 000 000,00 €uros

Proposition Direction Générale

+ 0,8 %

Sur la valeur du Point

Soit + 0,0491 €uros

Qu'en pensez-vous ?

Comme l'année dernière notre ACTIONNAIRE ESPAGNOL fait une proposition sans aucune considération pour son personnel.

La CFTC demande une augmentation salariale 2010 au moins égale à 2009.

Prochaine réunion 31 mars 2010